



Henri de Thoré,
éleveur chargé du bien-être
animal pour UGPVB, FNP,
Inaporc, Coop de France

Prendre en compte la douleur lors de la castration

La révision 9 du cahier des charges VPF diffusée dès janvier 2011 avait introduit l'utilisation d'un analgésique lors de la castration afin de réduire la douleur chez le porcelet⁽¹⁾. Cette mesure est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012. Une décision assumée par la profession. Henri de Thoré, éleveur chargé du bien-être animal pour les organisations professionnelles porcines (UGPVB, FNP, Inaporc, Coop de France), s'en explique.

Tech PORC : Pourquoi avoir remis en cause la castration sous sa pratique traditionnelle ?

Henri de Thoré : *La question de la douleur lors de la castration est devenue une question sensible et un sujet récurrent pour les associations s'occupant de protection animale. Être absent du débat et ne pas prendre de position, c'était risquer d'être en décalage avec ces associations. Elles pouvaient lancer des actions de communication autour de cette question, avec des répercussions possibles sur la consommation de viande de porc. Par ailleurs, des pays prenaient déjà en compte la douleur lors de la castration : anesthésie aux Pays Bas, analgésie au Méloxicam en Allemagne, voire absence totale de castration (Royaume-Uni) ou seulement sur une partie des porcs (Espagne). C'était une question qui évoluait très rapidement en Europe.*

La décision a donc été prise par les professionnels d'inscrire la castration avec prise en charge de la douleur post-opératoire dans le cahier de charges de VPF, ce qui permet de couvrir la quasi-totalité de la production nationale. La diffusion de l'information s'est faite via les groupements de producteurs. La mesure est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, après une période de transition de un an en 2011 pour généraliser la méthode et permettre à l'ensemble des producteurs d'adopter cette technique.

TP : Pourquoi avoir choisi l'analgésie plutôt que d'autres techniques ?

HDT : *Deux techniques étaient envisageables pour la prise en compte de la douleur lors de la castration : l'anesthésie et l'analgésie. Cependant l'anesthésie est un acte vétérinaire qui ne peut*

pas être réalisé par l'éleveur. L'analgésie est donc la seule technique possible légalement.

Les produits analgésiques permettent de réduire la sensation de douleur de l'animal et certains agissent sur la douleur post-castration. On dispose de références techniques sur l'efficacité de cette pratique qui, même si elle est partielle car ne concernant que la douleur post-opératoire, n'en est pas moins indiscutable. Tous les produits ayant une AMM pour la douleur post-opératoire consécutive à la castration sont utilisables. Deux produits commerciaux comportant un anti-inflammatoire, le méloxicam, sont aujourd'hui agréés pour le porc. Par ailleurs, c'est une technique qui était déjà utilisée en Allemagne.

TP : La question de la castration est-elle réglée ?

HDT : *Notre démarche n'est qu'une étape transitoire vers l'arrêt de la castration. A cet égard, nous sommes en phase avec la « déclaration de Bruxelles », signée par le COPA COGECA, représentant les organisations professionnelles en Europe : dans un premier temps, prendre en charge la douleur lors de la castration, puis aller vers l'arrêt de la castration en 2018 si les conditions le permettent, c'est-à-dire en particulier si nous disposons d'une méthode efficace de détection des carcasses à risque à l'abattoir. La profession finance des programmes de recherche autour de cet objectif : systèmes de détection automatisés (dans le cadre d'un projet Valorial), détection des odeurs par un opérateur sur la chaîne d'abattage (financements Inaporc).*

Propos recueillis par Valérie COURBOULAY
IFIP - Institut du porc
valerie.courboulay@ifip.asso.fr

⁽¹⁾ Note de l'auteur : depuis juin 2011, la révision 10 de VPF s'est recentrée sur l'origine des animaux et la traçabilité dans les entreprises d'aval ; cependant, les critères techniques de référence font l'objet d'un cahier des charges séparé qui comporte toujours l'exigence sur le traitement de la douleur.